

Le futur de la biodiversité

Matthieu CALAME

Les préoccupations actuelles concernant la biodiversité s'inscrivent dans une histoire ancienne, qui court de Linné et Darwin jusqu'à l'Union internationale pour la protection de la nature. Pour relever des défis immenses, Patrick Blandin propose de définir une éthique de la biodiversité, susceptible d'associer conservation des écosystèmes et gouvernance mondiale démocratique. Une proposition intéressante mais problématique.

Recensé : Patrick Blandin, *Biodiversité. L'avenir du vivant*, Paris, Albin Michel, 2010, 264 p., 20 €

Est-il de plus grande consécration pour un intellectuel que de créer un néologisme et de le voir adopter à une vitesse fulgurante ? Le mot « biodiversité » fait partie de ces termes dont le sens est si immédiat que l'on se demande comment l'on pouvait penser notre monde sans lui. La biodiversité ne fait désormais pas seulement partie du langage, elle fait l'objet d'accords internationaux. Et pourtant le terme est né en 1986 : c'est à l'occasion d'un forum de la National Academy of Sciences portant sur la « *biological diversity* » que ses promoteurs, cherchant un titre, optèrent pour la contraction *BioDiversity*.

Naissance d'un concept

Les préoccupations actuelles concernant la biodiversité découlent de deux mouvements : l'étude et la classification des êtres vivants du globe, d'une part, et la prise de conscience et l'étude des interdépendances entre les organismes vivants, d'autre part.

C'est Linné (1707-1778) qui jette les bases d'un inventaire systématique et raisonné des organismes vivants. Ce travail de classification va s'enrichir et se complexifier au cours du temps. Si l'inventaire des mammifères, des oiseaux, des arbres ou des graminées se révéla relativement

simple (de par le nombre limité d'espèces et la distinction relativement aisée entre les espèces), il en est autrement des innombrables espèces d'invertébrés. Non seulement leur nombre semble défier les moyens humains disponibles, mais la distinction des espèces entre elles se révèle souvent problématique. À partir de quel moment des populations de papillons, par exemple, divergent-elles suffisamment pour être qualifiées d'espèces distinctes ? À l'heure actuelle, le nombre d'espèces demeure donc de l'ordre de la conjecture.

Dans le même temps émergea plus distinctement la conscience des interactions complexes de ces organismes vivants au sein d'un même milieu. C'est en 1866 que le biologiste allemand Haeckel, lecteur de Darwin, propose le mot *Ökologie*. Vingt ans plus tard, en 1887, l'Américain Forbes, partant de l'étude d'un lac, utilisera le mot « microcosme » pour qualifier le subtil jeu d'interrelations entre les espèces. Au début du XXe siècle, Clements introduit la notion de « *climax* » comme état d'équilibre du microcosme, présenté pour la première fois comme un « super-organisme ». En 1935, l'Anglais Tanley propose le terme « écosystème », qui rencontre des concurrents (« holocénose » ou « biosystème »). Il finira toutefois par s'imposer, complété par les termes de biotope (le milieu physique) et de biocénose. Biotope et biocénose forment donc l'écosystème.

Les grandes notions sont alors en place pour appréhender les organismes vivants dans leurs interactions entre eux et avec le milieu physico-chimique. Sans doute n'a-t-on pas attendu les mots pour percevoir cette réalité, et nombreux ont été les chercheurs académiques ou les curieux qui furent des « monsieur Jourdain ». Mais c'est grâce à l'émergence de ces mots-concepts que se constituent une discipline et une communauté.

À partir de Lamarck et de Darwin se généralise l'idée que cette biodiversité et les écosystèmes qu'elle forme sont les fruits d'une longue évolution, dans une co-adaptation dynamique des espèces entre elles. Cette évolution est d'ailleurs marquée par l'histoire géologique de la planète. La dérive des continents, la baisse ou la hausse du niveau des mers, la formation des océans ou le surgissement d'une chaîne montagneuse ont puissamment contribué à isoler les espèces, conduisant à les faire diverger ou, au contraire, à relier des mondes préalablement séparés. L'histoire de la biodiversité a été ponctuée par des « grandes extinctions » dont l'ampleur et les causes restent souvent mal élucidées. Éruptions massives ? Météorites ? Changements climatiques liés aux cycles solaires ? Quoi qu'il en soit, ces extinctions furent des processus lents, de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers d'années. C'est pourquoi Patrick Blandin réfute l'utilisation du terme de « sixième extinction » pour désigner le processus actuel de diminution rapide de la biodiversité.

D'une part, ce dernier est incroyablement plus rapide et, d'autre part, l'homme en est la cause (p. 143).

Wilderness, Fontainebleau et la fonctionnalité des écosystèmes

Les préoccupations modernes en matière de biodiversité et de protection de la nature se sont nourries de trois mouvements. Le premier est particulièrement fort aux États-Unis. Il s'agit des défenseurs de la « *wilderness* », une nature intacte où l'homme peut venir se ressourcer et qui donnera naissance aux parcs naturels.

« La préservation des espaces naturels, pour les États-Unis de la fin du XIXe siècle, avait une claire finalité. Il s'agissait d'offrir au public la possibilité de contempler la splendeur d'espaces encore sauvages. Les penseurs "transcendantalistes" comme Ralph Waldo Emerson, qui publia en 1836 un livre intitulé *Nature*, et Henry David Thoreau, qui avait expérimenté pendant deux ans une vie proche de la nature, eurent une grande influence dans le développement d'une "culture de la *wilderness*". Le transcendantalisme, courant de pensée à la fois romantique et religieux, considérait la nature sauvage comme une entité divine, avec laquelle l'homme, pour retrouver son unité spirituelle, devait vivre une fusion impliquant tous les sens » (p. 153).

Ce courant a même reçu l'appui des compagnies de chemin de fer ! Elles ont immédiatement vu l'intérêt du développement d'un tourisme de nature. Ce courant prônera par la suite la préservation.

En France, la mobilisation des artistes autour de la protection de la forêt de Fontainebleau a été un puissant moteur de développement d'un courant visant à protéger les espaces naturels. Mais, d'emblée, la question de la place de l'homme dans cette gestion s'est posée. Il s'agissait plus d'espaces paysagers que de *wilderness*. Dans ce mouvement, les espaces naturels et la biodiversité se trouvent patrimonialisés.

Le troisième courant met l'accent sur les enjeux de conservation des ressources naturelles. Il souligne les effets sur les sociétés de la dégradation de l'environnement. « Pour [Pichot, en 1909], la conservation de la nature, et plus précisément des ressources naturelles, était au service du bien public » (p. 165). Elle devait en particulier contribuer au développement économique, en respectant les ressources et leur possibilité de renouvellement. On croirait lire le rapport Bruntland de 1987 sur le développement durable !

Ces trois courants qui s'affrontent dans les colloques, essentiellement autour de l'opposition entre préservation et conservation, participent, chacun à sa manière, au développement d'une conscience internationale qui finira par porter ses fruits. À Fontainebleau, le 5 octobre 1948, les

représentants de 18 gouvernements, de 7 organisations internationales et de 107 organismes publics et organisations diverses adoptent la constitution de l'Union internationale pour la protection de la nature, UIPN. Aujourd'hui, l'Union rassemble 90 États, 120 institutions publiques, 91 organisations internationales et plus de 800 ONG nationales (p. 170). Avec l'UIPN, la communauté internationale se dote donc d'une institution de négociation et de régulation. La constitution de cette instance n'a bien sûr pas épuisé le débat entre les différentes approches.

Une éthique et une conservation évolutionniste ?

Patrick Blandin propose de reformuler le problème et de fonder la conservation de la biodiversité sur une perspective évolutionniste. Il propose d'abord de rechercher une éthique, système de valeurs qui se fonderait sur la reconnaissance du processus évolutif. Dans cette optique, la conservation de la nature n'est pas une opération de muséologie visant à figer le passé, mais le maintien, voire l'amélioration des stratégies adaptatives des systèmes écologiques : « Conserver la nature, c'est lui conserver ses potentialités évolutives » (p. 239).

Cette posture induit deux changements d'attitude. D'un point de vue scientifique, tout d'abord, les écologistes doivent se placer dans une perspective historique et tenter de reconstituer la « trajectoire » écologique d'un territoire, en remontant le temps aussi loin que nécessaire. L'examen d'un écosystème doit se faire dans le cadre du long terme. Quant à la perspective sociale,

« tout n'est pas écologiquement possible, certes, mais la marge de manœuvre est grande. La nature ne s'impose plus, il va falloir la désirer. La biodiversité devient partie des projets des sociétés : elle doit être voulue. [...] L'objectif, pour une société locale, c'est de piloter systèmes écologiques et biodiversité en fonction du projet de vie qu'elle a construit » (p. 244).

Mais, la biosphère étant une, toute décision locale peut avoir des conséquences planétaires ; elle doit donc revêtir un esprit de solidarité à l'échelle mondiale. Finalement, la conservation de la nature est un projet démocratique, tant au niveau local que mondial.

La biodiversité, ferment d'une gouvernance mondiale démocratique ?

La perspective de Patrick Blandin a de quoi séduire. Version géopolitique de l'« effet papillon » ? La conservation de la biodiversité deviendra-t-elle le vecteur de la démocratisation de la gouvernance mondiale ? Malheureusement, l'exemple récent des négociations sur le thon rouge, qui a vu le Japon s'opposer avec succès à son classement comme espèce protégée, n'est pas sans nourrir un pessimisme prudent. Que la biodiversité soit, indépendamment de sa valeur éthique, indispensable à l'homme ne garantit rien quant à la capacité de ce dernier à la sauvegarder. Après moi, le déluge !

Toutefois, la popularité de la question de la biodiversité, auquel le livre de Patrick Blandin participe, progresse de jour en jour. Au-delà même des essais et des livres qui s'adressent à un public restreint, la généralisation des films documentaires, mais aussi des fictions (comme *Avatar*), constitue une sérieuse raison d'espérer. Il n'en reste pas moins que la thèse de Patrick Blandin – une approche évolutionniste de la biodiversité –, fort satisfaisante sur le plan conceptuel, ne fournit pas encore des clés de gestion et de négociation très sûres. Que faut-il conserver ? Pourquoi ? Comment se partage les coûts et les dividendes de la conservation ? Sur quelle base ?

Autant de questions qui restent en suspens. D'ailleurs, les témoignages qui accompagnent la réflexion de Blandin, pour riches qu'ils soient d'un point de vue écologiste, ne parviennent pas à dégager des principes généraux de gestion, même si le livre débute avec beaucoup d'humour sur l'aventure du « Pique-brune », alias *osmoderma eremita*, un scarabée qui bloqua pendant six ans la construction d'une autoroute dans la Sarthe. Il est vrai qu'une directive européenne en avait fait une espèce prioritaire dont l'habitat devait être protégé ! Mais, pour de nombreuses espèces, on n'en est pas là. L'articulation locale et globale de la gestion de la biodiversité en est encore à ses balbutiements. Le chemin reste long.

Publié dans laviedesidees.fr, le 14 mai 2010

© laviedesidees.fr